

Arrêté fédéral V concernant le budget de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2013

du 5 décembre 2012

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 22 août 2012¹,
arrête:*

Art. 1

Le budget de la Régie fédérale des alcools pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, qui comprend:

- a. le budget du compte de résultats prévoyant
 - 307 681 000 francs de revenus,
 - 36 718 000 francs de charges,soit un bénéfice net de 270 963 000 francs, et
 - b. des investissements pour un montant de 5 397 000 francs,
- est approuvé.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 29 novembre 2012
La présidente: Maya Graf
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des Etats, 5 décembre 2012
Le président: Filippo Lombardi
Le secrétaire: Philippe Schwab

¹ Non publié dans la FF.

